

20 juil 2022 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2022](#)

Conditions de rémunération du personnel contractuel ICT de Belnet

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du secrétaire d'État en charge de la politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les conditions de rémunération du personnel contractuel ICT de Belnet.

En raison des conditions de travail et de salaire inférieures proposées par le gouvernement fédéral, et donc par Belnet, pour des profils ICT spécifiques et souvent hautement spécialisés, Belnet rencontre des problèmes pour attirer et retenir les profils ICT adéquats et suffisants.

Dans ce cadre, des mesures structurelles sont prises et des solutions sont proposées pour le personnel ICT de Belnet, notamment en ce qui concerne la rémunération de ce personnel.

À cet égard, le projet d'arrêté royal contient un projet de statut spécifique pour le personnel ICT de Belnet, qui vise à mieux adapter les conditions de travail et de rémunération à la situation du marché et à améliorer la position concurrentielle de Belnet en tant qu'employeur IT. Les mesures suivantes ont été prises :

- création d'une liste des fonctions IT de niveau A au sein de Belnet, tant pour les recrutements futurs que pour l'affectation du personnel contractuel actuel
- affectation des membres du personnel contractuel à de nouveaux titres de fonction et aux échelles salariales correspondantes (plus élevées) (à l'exception de quatre membres du personnel du niveau A4) sur la base de l'outil de Hudson, qui repose sur un salaire mensuel médian complété par un ensemble d'avantages
- application d'un « régime d'intégration » spécifique pour la pleine reconnaissance de l'ancienneté, en vertu duquel l'affectation des collaborateurs actuels aux nouvelles fonctions et à l'échelle salariale associée sera effectuée par décret ministériel

Après négociations syndicales, le projet d'arrêté royal sera transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be